

CHRONIQUE

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité
www.chroniquedelasemaine.com

Lutte contre la criminalité au Togo :
La police nationale part en guerre contre les fausses promesses P.4
d'emploi aux jeunes

UN AN APRÈS TON DÉPART VERS LA MAISON DU PÈRE...

PP.5-6



Feu Dominique Koffi Essodina ALIZIOU,
Fondateur du journal Chronique de la Semaine

Le Monde entier et le Togo maintiennent le vaccin AstraZeneca :

Les opposants opportunistes togolais ont perdu leur latin P.3



Agbéyomé Kodjo Georges Kouessan

Affaire Bolloré :
Le Parquet Financier P.7



Vincent Bolloré

en désaccord avec la juge Prévost-Deprez

Covid-19/ Aux grands maux, les grands remèdes :

Nouvelles mesures restrictives, la fermeté du gouvernement P.3

Journée mondiale de l'eau :

Le taux de desserte en eau est passé de 25% en 2005 à 57% à ce jour, selon le ministre Bolodja Tiem P.2

Visite du Centre d'Enfouissement Technique d'Aképe Une installation pour la bonne santé des populations, selon le ministre Payadowa Boukpassi

Le ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires, M. Payadowa Boukpassi a fait une descente de terrain le samedi 20 mars 2021 dernier au Centre d'Enfouissement Technique (CET) d'AKépe accompagné de 13 maires de la ville de Lomé. Cette sortie vise, pour le ministre d'Etat, à toucher du doigt l'évolution de l'équipement du centre et de mieux comprendre le mécanisme de traitement des déchets solides urbains sur ce site.

Répondant parfaitement aux normes internationales en matière de protection de l'environnement et de santé publique, ce centre, opérationnel depuis janvier 2018, accueille en moyenne plus de 20.000 tonnes de déchets ménagers par mois et environ 250.000 tonnes par an. Mis sur pied par l'Etat togolais, ce centre est chargé de collecter les déchets ménagers solides du grand Lomé, et de les transformer. Un véritable canal de traitement de déchets et d'assainissement de la ville de Lomé et de ses environs.

Lors de cette visite, le ministre d'Etat, les maires et les préfets du Golfe et d'Agoè-

Nyivé ont pu voir le fonctionnement des différentes installations, notamment la plateforme de contrôle des camions apporteurs des déchets et de pesage à l'aide des ponts bascules, les alvéoles de stockage des déchets, la torchère et la station de traitement.

Occasion pour le ministre Payadowa Boukpassi de rappeler que le chef de l'Etat a voulu de cette installation exceptionnelle dans la sous-région uniquement dans le but de contribuer à la bonne santé des populations du Grand-Lomé en rendant propre l'environnement. Pour rendre propre l'environnement, a poursuivi le ministre d'Etat, il faut que le ramassage et le traitement



des ordures se fassent de façon convenable.

« Donc, c'était le but que le chef de l'Etat a visé en faisant que cette installation puisse voir le jour. Deux ans après, nous sommes venus voir où est ce qu'on en est. C'est exceptionnel. Les prévisions qui ont servi à dimensionner cette installation, ces prévisions sont respectées. Ça évolue techniquement. On avait dit que la première planche finirait dans cinq ans, nous sommes en train de voir dans les années à venir, ça va arriver effectivement à terme et il va falloir trouver une solution. Il faut

féliciter les exploitants qui travaillent ensemble pour vraiment une bonne exploitation de cette installation. Il faut féliciter le district autonome du Grand-Lomé qui s'occupe des aspects administratifs. Nous sommes tous impressionnés par tout ce que nous avons vu parce que nous travaillons sur la gestion des ordures », s'est-il réjoui.

Il a poursuivi en ces termes : « Dans la gestion des ordures, il y a la pré-collecte, la collecte, le chargement, le transport et le traitement ici. Et les maires sont très impliqués dans la pré-collecte jusqu'aux

dépotoirs intermédiaires et des dépotoirs intermédiaires il faut apporter les déchets ici pour le traitement. Donc, tout le monde est impliqué et je crois que nous sommes heureux de venir voir ce qui est fait parce que ça ne sert à rien de balayer et de faire des dépotoirs intermédiaires si à la fin ce n'est pas bien géré. Nous sommes contents d'avoir vu et nous sommes mobilisés pour que ce site continue de fonctionner comme il faut ».

Pour le maire de la Commune Golfe 2, Dr James Amaglo, cette visite leur a permis de prendre encore conscience du défi de la salubrité dans les communes du Grand-Lomé.

« Nous avons compris, nous savons que nous avons des atouts pour relever ce défi, c'est le centre d'enfouissement d'Aképe. Quand on a vu, on sait que l'insalubrité constitue un défi et il faut s'organiser pour le relever et donc on en était conscient, on en prend encore davantage conscience parce qu'on a vu les dispositions techniques qui sont là. Je crois qu'on va s'organiser pour être à la hauteur. Des défis pour les populations, il faut les éduquer. Il faut qu'on les éduque à ce que les déchets qui sortent des ménages ne soient pas du sable, les déchets, on peut les trier et les valoriser. Quand vous voyez ce qu'on a vu tout à l'heure sur le site, ça veut dire que si on ne s'organise pas pour gérer mieux les déchets, bientôt la moitié de notre pays sera des déchets. Et des déchets on les produit, on peut les valoriser et je crois c'est ce qu'il faut faire comprendre à nos populations pour que nous soyons à la hauteur et qu'on tire bénéfice de ces déchets en les gérant mieux », a-t-il indiqué.

Daniel A.



63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 90 10 20 72/91 96 95 85

Directeur de la
Publication

TCHAOU Dao Kossi
90 10 20 72

REDACTION

Carole AGHEY
A. KAPO
Daniel A.

Imprimerie SDR
Tirage : 2000 ex.

Journée mondiale de l'eau :

Le taux de desserte en eau est passé de 25% en 2005 à 57% à ce jour, selon le ministre Bolodja Tiem

La Journée mondiale de l'eau, qui a lieu le 22 mars de chaque année depuis 1992, est une célébration des Nations Unies qui met l'accent sur l'importance de l'eau douce.

Cette journée célèbre l'eau et sensibilise sur la situation des 2,2 milliards de personnes qui vivent sans accès à de l'eau salubre. Il s'agit de prendre des mesures pour lutter contre la crise mondiale de l'eau. L'un des principaux objectifs de la Journée mondiale de l'eau est de soutenir la réalisation de l'objectif de développement durable 6 : eau propre et assainissement, pour tous d'ici à 2030.

Le thème choisi cette année par la communauté internationale est « La place de l'eau dans nos sociétés et comment la protéger ».

Le développement économique et l'augmentation de la population mondiale signifient que l'agriculture et l'industrie ont de plus en plus besoin d'eau et que la production d'énergie gourmande en eau augmente pour répondre à cette demande. Les changements climatiques rendent également les ressources en eau plus instables et contribuent à la pollution. Alors que les sociétés s'emploient à concilier les demandes en eau, les intérêts d'un grand nombre de personnes ne sont pas pris en compte.

Cette année, le thème en dit long sur l'importance de l'eau pour les populations, sa véritable valeur et la manière dont nous pouvons mieux protéger cette ressource vitale.

Au Togo, à cette occa-

sion, le ministre de l'Eau et de l'Hydraulique villageoise, Bolodja Tiem, a délivré un message dans lequel il appelle tous les usagers à une gestion rationnelle de l'eau d'une part, et à la protection de l'environnement d'autre part.

Cette journée a été déclinée afin que tous les décideurs et usagers s'accordent à mener des actions concrètes pouvant contribuer à la préservation de la ressource en eau et aux conditions adéquates d'assainissement.

L'objectif étant que le droit à l'eau soit reconnu par le monde entier pour tout un chacun, sans distinction, il s'agit donc de permettre aux milliards de personnes dans le monde qui n'ont pas accès à une eau saine et à un assainissement adéquat et aux groupes cibles, à savoir les femmes, les enfants, les réfugiés, les personnes handicapées ainsi que beaucoup d'autres souvent négligés ou faisant l'objet de discrimination de pouvoir enfin satisfaire ces besoins essentiels de la vie.

Dans son discours de circonstance, le ministre de l'Eau et de l'Hydraulique villageoise, M. Bolodja Tiem, a souligné qu'au Togo la problématique de l'eau a été toujours au cœur des préoccupations du président de la République. Il a rappelé que cette année, la journée mondiale de l'Eau se déroule dans un contexte particulier marqué par la pandémie du coronavirus où il est impératif de rappeler l'importance de l'eau dans la lutte contre cette



Bolodja Tiem, ministre de l'Eau

crise sanitaire.

Pour le ministre Tiem, le gouvernement togolais a entrepris des actions concrètes visant à améliorer les conditions de vie des populations, notamment en matière d'accès à l'eau potable et aux services adéquats d'assainissement. Il en veut pour preuve le mandat social qui traduit bien le souci permanent de faire du pays une référence où le droit fondamental du citoyen à disposer de l'eau en quantité suffisante est une réalité.

Grâce à ces efforts, le taux de desserte en eau est passé de 25% en 2005 à 57% à ce jour. Et dans le cadre du PND (Plan national de développement), l'objectif est de porter ce taux à 68% d'ici 2022 et surtout de mettre l'accent sur les populations défavorisées. Ainsi, de grands chantiers sont ouverts sur toute l'étendue du territoire national. « Notre pays s'est engagé depuis plusieurs années dans une stratégie de développement durable d'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous », a-t-il révélé.

Selon lui, la mise en œuvre

du code de l'eau devrait enfin favoriser la réorganisation en profondeur du secteur de l'eau pour le mettre véritablement au service du développement et favoriser l'émergence d'une « culture de l'eau », gage de la pérennité des ressources en eau et de préservation de l'environnement au Togo.

Le ministre a salué les appuis multiples et multiformes des partenaires techniques et financiers, du secteur privé, des ONG et de la société civile qui œuvrent dans le domaine de l'eau et de l'assainissement au Togo. Il a dit compter sur leur soutien permanent pour relever les défis dans le secteur.

De l'eau pour freiner le coronavirus

Se laver les mains est crucial pour contenir la propagation de la COVID-19 et de nombreuses autres maladies infectieuses. En cette Journée mondiale de l'eau, celle-ci nous montre encore une fois à quel point elle est essentielle à nos vies. Malheureusement, près de trois milliards de personnes dans le monde n'ont aucun moyen de se laver les mains pour lutter contre le coronavirus.

Si vous avez la chance d'avoir accès à de l'eau et du savon de qualité, utilisez-les ! Lavez-vous les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou un désinfectant pour les mains à base d'alcool. Suivez les étapes recommandées, pour votre santé et pour celle des autres. Il nous faut être encore plus responsable.

Carole AGHEY

Le Monde entier et le Togo maintiennent le vaccin AstraZeneca :

Les opposants opportunistes togolais ont perdu leur latin

Il y a plus d'un an que la pandémie du nouveau coronavirus ravage le monde entier, une situation qui fait courir dans tous les sens les dirigeants et les médecins à la recherche d'une solution pour soigner et protéger les populations contre ce mal. Ces efforts ont abouti à la découverte de vaccins parmi lesquels AstraZeneca. Quelques semaines après le début de la vaccination à ce vaccin certifié par l'OMS, certains cas suspects concernant de prétendus "graves effets secondaires" ont semé le doute et suscité la méfiance dans quelques pays. Au Togo, cette situation a donné du grain à moudre à deux candidats malheureux de la dernière élection présidentielle, Dr Williams Kouessan et M. Agbeyomé Kodjo.

En effet, les deux hommes politiques ont pondu des communiqués sommant le gouvernement et le président de la République d'arrêter la vaccination à l'AstraZeneca au Togo jusqu'à nouvel ordre. Tout ce tintamarre vise à faire croire à l'opinion nationale qu'ils étaient non seulement plus



Agbeyomé Kodjo



Georges William Kouessan

informés sur AstraZeneca mais aussi plus préoccupés que le gouvernement par le bien-être et la santé de la population. Des déclarations qui n'ont pas résisté à l'épreuve du temps et de la vérité scientifique, notamment avec la sortie objective de l'Agence Européenne du Médicament (AEM) et la reprise de la vaccination avec AstraZeneca par les pays précautionnistes (France, Allemagne, Italie, etc.). A l'issue des analyses et des vérifications, les experts de l'Agence Européenne du Médicament ont déclaré « sûr et efficace » le vaccin AstraZeneca dont 100 millions de personnes ont déjà reçu des doses à travers le monde.

Un avis qui, non seulement, conforte le Togo dans son option de poursuivre sa campagne avec l'assurance de l'OMS et les explications du conseil scientifique, mais aussi redonne confiance à tous les pays qui avaient suspendu la leur à la reprendre dans la sérénité.

Face à cette assurance sur l'efficacité de l'AstraZeneca reconnue scientifiquement et mondiale, l'un des politiciens opportunistes et alarmistes, Dr Williams Kouessan, a fait preuve d'honnêteté intellectuelle en ravalant ses vomissements. A travers un communiqué de presse, il a reconnu tardivement l'efficacité de ce

vaccin, le plus facile à conserver et qui présente moins d'effets secondaires. Sa réaction, quoique tardive, est un synonyme d'excuses et aussi une manière de dire aux Togolais que le Gouvernement ne fait rien en leur défaveur.

Pendant ce temps, Agbeyomé Kodjo, qui avait exigé aussi l'arrêt immédiat de la campagne avec ce vaccin, a plutôt choisi de se recroqueviller dans son « champ de maïs », toute honte bue et dans un silence assourdissant. Ce haut cadre de Tokpli, qui n'est même pas en mesure d'offrir du gel et des masques à la population et à ses militants, voulait exploiter la po-

lémique sur AstraZeneca pour tenter de sortir la tête de l'eau depuis qu'il s'est totalement noyé suite aux révélations de la Conférence des évêques du Togo sur ses grotesques montages. Malheureusement pour lui, il s'est plutôt définitivement enterré politiquement avec sa sortie stérile, surtout au moment où d'autres opposants plus éclairés ont salué le choix fait par les pouvoirs publics en encourageant la population à aller massivement se faire vacciner. M. Agbeyomé Kodjo a, une fois encore, manqué un grand rendez-vous. Celui de garder le silence. Tout compte fait les Togolais ne sont plus dupes: ils savent à qui faire confiance pour leur bien-être entre le chef de l'Etat Faure Gnassingbé qu'ils ont démocratiquement élu à l'issue de la présidentielle du 22 février 2020 et un aventurier politique qui est passé maître dans le mensonge et les montages grotesques.

Daniel A.

Covid-19/ Aux grands maux, les grands remèdes :

Nouvelles mesures restrictives, la fermeté du gouvernement

Aux grands maux, les grands remèdes, le gouvernement togolais durcit le ton face à la préoccupante flambée du nombre de cas de Covid-19 depuis le début de l'année. Une réaction du gouvernement attendue par le public togolais suite au cri d'alarme lancé par le conseil scientifique à la fin de la semaine dernière sur la montée en flèche des cas de contaminations constatée surtout dans le Grand -Lomé (préfecture du Golfe et d'Agoo). C'est donc sur recommandation de ce Conseil scientifique et des résultats des différentes consultations que les autorités togolaises ont pris, hier mercredi, 18 mesures visant à endiguer la propagation. Des mesures accompagnées de mise en garde à l'encontre des contrevenants.

Voici les 18 mesures prises par le gouvernement :

1- Redynamisation du groupe mixte de surveillance Covid-19 (GMS) par un renforcement d'au moins 1000 personnels issus de la composante force de défense et de sécurité pour intensifier la surveillance, la prévention et les interventions.
2- Accélération de la campagne de vaccination avec la mise en place d'une Stratégie mobile notamment en délocalisant la vaccination en tout lieu où cela est nécessaire dans le grand Lomé dans le respect des critères d'âge.
3- Interdiction de tous les rassemblements de masse notamment les sports de

masse, les cérémonies funéraires, les mariages, les événements culturels, les campagnes publicitaires, les concerts, les réceptions.
4- Respect de la limitation stricte à quinze (15) du nombre de personnes pour les enterrements.
De manière spécifique et non exhaustive, les rassemblements constatés dans les lieux suivants sont strictement interdits :
a. La place « Bonké »
b. Le local du réseau Tiens Casablanca
c. Les agences de la Lonato
d. Le Carrefour Limousine (avédji)
6- Renforcement du contrôle au niveau des points de pas-



Le gouvernement en conseil des ministres (Archives)

sage des frontières.

7- Maintien de l'interdiction de l'accès à la plage. Les contrevenants s'exposent à des sanctions conformément aux lois en vigueur.
8- Contrôle renforcé du respect des mesures barrières à l'entrée des marchés avec une présence des forces dédiées.
9- Renforcement du contrôle du respect du nombre de passagers et du respect du port de masque et des gestes barrières dans les transports
10- Renforcement de la surveillance et de la veille dans toutes les institutions, les administrations publiques et les entreprises publiques et pri-

ées par la réactivation des comités de veille avec une implication des premiers responsables.

11- Instruction aux Ministres de s'assurer du bon fonctionnement des comités de veille, du respect des mesures édictées et d'en rendre compte.
12- Renforcement de la surveillance des lieux de cultes et obligation de port du masque et du respect des mesures barrières et interdiction des prestations des chorales et groupes musicaux, avec fermeture immédiate en cas de non-respect des mesures édictées.
13- Renforcement de la surveillance des bars avec fer-

meture immédiate en cas de non-respect des gestes barrières.

14- Recours de manière privilégiée à la vente à emporter dans les bars, restaurants et cantines.
15- Application immédiate des sanctions en cas de non-respect des mesures édictées conformément aux lois et règlements en vigueur.

16- Poursuite des consultations et analyses afin d'envisager un couvre-feu dans les jours à venir selon l'évolution qui sera constatée.

17- Le Gouvernement met en garde contre la désinformation sur les médias et les réseaux sociaux et rappelle que les auteurs s'exposent à la rigueur de la loi.
18- Le Gouvernement appelle l'ensemble de la population à une extrême vigilance et à un respect scrupuleux des mesures édictées et invite la population cible à se faire massivement vacciner afin d'atteindre rapidement le seuil nécessaire à l'acquisition d'une immunité collective.

Daniel A.

Lutte contre la criminalité au Togo :

La police nationale part en guerre contre les fausses promesses d'emploi aux jeunes

La police nationale togolaise, dans le souci de réveiller la vigilance de la population en général et de la jeunesse en particulier sur les différentes formes d'escroqueries et de criminalités qui gagnent du terrain, a initié des émissions d'information et de sensibilisation. Dans cette optique, le commissaire principal de la police, Tassa Agba, inspecteur général de service de police, a entretenu certains médias la semaine dernière sur la problématique des fausses promesses d'emploi aux jeunes.

Depuis un certain temps, les services de police reçoivent des plaintes et des témoignages faisant état de sociétés subtiles ou d'individus mal intentionnés qui proposent des emplois fictifs aux jeunes diplômés par le biais des réseaux sociaux. De quoi s'agit-il concrètement. Selon le Commissaire principal de Police Tassa Agba, « Il s'agit d'une forme d'escroquerie qui a émergé ces dernières années et qui consiste à faire miroiter aux jeunes diplômés un emploi bien rémunéré à l'étranger à travers les réseaux sociaux. En effet, des individus sur les réseaux sociaux font croire aux jeunes gens qu'ils ont trouvé pour eux un emploi bien rémunéré dans un pays étranger et ils les convainquent d'envoyer l'argent pour préparer leur voyage dans le

pays d'accueil, notamment pour payer l'avance sur leur loyer et s'acquitter des frais administratifs et garantir ainsi leur emploi », explique le commissaire Tassa Agba. Cependant, dès que cet argent est envoyé, deux situations se présentent généralement, fait remarquer le commissaire : « ou l'escroquerie s'arrête là avec le correspondant de la victime qui devient inaccessible, ou elle se poursuit avec l'arrivée effective de la victime dans le pays, les escrocs font spolier leur victime de tout son avoir avant de l'abandonner à son propre compte. Elle est alors obligée de faire de lourds travaux souvent très durs pour survivre et il y en a malheureusement qui y laissent leur vie ». Ce phénomène qui paraît nouveau, est une forme de criminalité qui a vu



Gal Yark Damehame, ministre de la Sécurité et de la Protection civile

le jour et pris de l'ampleur avec la crise de l'emploi que tous les pays du monde connaissent et avec le développement des réseaux sociaux, selon la police nationale. Ces individus qui vivent partout au pays ici ou à l'étranger, ont des ramifications dans le pays et à l'étranger. Ils coordonnent leurs actions au point qu'il n'est pas facile pour les victimes de savoir qu'il s'agit d'une supercherie. Parfois, ces escrocs passent par des amis ou bien par certains membres de la famille de la victime pour lui faire avaler la pilule. Pour que les jeunes ne tombent plus en-

tre les mains de ces escrocs, la police nationale, à travers le Bureau Central National d'Interpol (BCN-Interpol) se tient prête aux côtés de ceux qui seront dorénavant contactés pour vérifier l'existence et la crédibilité de tout service à l'étranger qui prétend faire des recrutements d'employés. Pour décourager les auteurs de cette pratique, la police nationale a mobilisé, en plus du BCN-Interpol, tous les autres services sur l'ensemble du territoire national. Si quelqu'un a des informations ou renseignements relatifs à la forme d'escroquerie ainsi évoquée ou sur toutes autres formes de crimes, il peut contacter l'unité de police la plus proche partout où il se trouve sur le territoire natio-

nal. Les autorités en charge de la sécurité conseillent les jeunes en quête d'emploi de se méfier des offres d'emploi trop mirobolantes. « Lors que ça paraît trop beau, sachez qu'il y a un piège derrière. Il faut vérifier l'offre par tous les moyens avant de s'engager », a conseillé le commissaire Tassa Agba. Pour ces individus qui font de fausses promesses dans le but d'escroquer les naïfs, il rappelle que tromper les gens sur les réseaux sociaux n'est pas un métier, et s'ils continuent, ils finiront en prison, puisque les services de sécurité ne vont pas les laisser continuer leur entreprise criminelle. A l'endroit de la population, le commissaire principal de la police sollicite une franche collaboration afin de mieux lutter contre ces escrocs et tous les autres criminels. C'est également une occasion pour le commissaire de souligner que la lutte contre la criminalité doit engager tous les citoyens, ne serait-ce qu'en dénonçant à la police les actes et comportements virtuels ou suspects dont on a connaissance. Il appelle enfin tout le monde à la vigilance et surtout à éviter de s'engager lorsqu'on n'a pas certaines garanties.

Daniel A.

Rapport 2020 du CIAN sur la Gouvernance économique :

Le Togo, premier pays réformateur en Afrique de l'ouest

Le Forum Afrique du Conseil des Investisseurs Français en Afrique (CIAN) édition 2021 s'est tenu le 18 mars dernier par visio-conférence autour du thème : « le secteur privé comme moteur de la relance économique ». Au cours de cette réunion, la représentante du Togo, la ministre, secrétaire générale de la Présidence de la République, Sandra Ablamba Johnson, a exposé les réformes engagées par le gouvernement togolais dans tous les domaines.



Sandra Johnson, ministre en charge du Climat des Affaires

Le CIAN a, pour sa part, rendu public le rapport 2020 de son Baromètre sur la Gouvernance économique. lequel rapport place le Togo parmi les meilleurs pays réformateurs.

Selon les résultats de ce rapport, malgré les conséquences négatives de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sur l'économie nationale, le Togo occupe la 1ère place des pays

réformateurs dans l'espace CEDEAO et la 6è place en Afrique.

Notre pays a enregistré un score satisfaisant de 2,8 points en 2020 contre 2,6 points en 2019, une note largement au-dessus de la moyenne qui est fixée à 2,5 points. Le Togo a mis au vert la plupart des indicateurs de performance.

Au cours de cette rencontre, la ministre est revenue sur

la gestion de la covid-19 au Togo et les efforts faits par le gouvernement pour améliorer le climat des Affaires. Plusieurs réformes importantes ont été mises en œuvre sur le plan réglementaire et juridique, de même que pour ce qui est de la mise en œuvre de tout ce qui concerne la cybersécurité. Selon elle, il s'agira, pour le Togo de digitaliser tous les services publics, de créer un régime social unique, de faire l'identification biométrique et d'investir dans les infrastructures numériques. Telles sont les ambitions qui vont nous permettre d'atteindre 95% des populations d'ici 2025.

Le CIAN est une organisation patronale privée française qui rassemble les entreprises industrielles et de services, grands groupes ou PME-PMI, investis en Afrique.

Le Forum Afrique CIAN est une rencontre annuelle entre les dirigeants et cadres d'entreprises souhaitant investir en Afrique. Cette édition se déroule en deux phases compte tenu de la crise sanitaire de covid-19. Après ce webinaire, suivra la seconde phase qui se fera en présentiel le jeudi 1er juillet 2021, avec les conférences plénières en présentielles et des ateliers B2B.

Daniel A.

FAIT DIVERS

PLUS D'UN MILLION DE FCFA POUR UN PLAISIR SEXUEL

Il a cru profiter de l'absence du mari pour s'offrir son habituel plaisir sexuel en compagnie de la femme du cocu. Mais contraint par l'arrivée inopinée de ce dernier, il a dû prendre la poudre d'escampette abandonnant ses habits et une forte somme évaluée à plus d'un million de FCFA.

Moussa, riche commerçant de friperie, a pris l'habitude de fréquenter la dame de Robert chaque fois que ce dernier est absent. Chauffeur de son état, il a l'habitude de voyager et de laisser Adjovi, sa dulcinée seule à Lomé. Parfois elle pouvait passer deux voire cinq jours en solo. Aussi prenait-elle le malin plaisir de tricher avec Moussa chez qui elle exerce comme portefaix. De fil en aiguille l'information est tombée dans les oreilles de Robert qui aussi, soupçonnait sa femme d'adultère. Mais n'ayant pas de preuves palpables il est resté dans la suspicion. Il a fallu que son patron effectue une mission à l'étranger pour qu'il s'offre un temps d'enquête. Aussi, aurait-il profité de cette aubaine pour planifier un guépier pour appâter le gros poisson. Comme ce n'est pas toujours trop compliqué en la matière, Robert aurait fait savoir à sa dulcinée que son patron l'a envoyé déposer les enfants à Kpalimé et qu'il ne retournerait à Lomé que le lendemain. Étant désormais rassurée, dame Adjovi aurait simplement invité son « piocheur » qui n'a pas hésité à répondre à l'invitation. Il s'y est rendu après qu'il ait enregistré une commande à l'issue de laquelle il avait empoché une bagatelle somme d'un million de francs CFA.

Il était en pleins ébats lorsque le titulaire a frappé à la porte. Son seul salut était de s'échapper. La fenêtre lui offrait cette opportunité. Seulement en fuyant il a abandonné l'argent et les habits. Le mari qui a constaté cela, s'est emparé de l'argent et a tout simplement brûlé les habits. Moussa lui, aurait chuchoté ce fait à Adjovi. Mais depuis plus d'un mois elle ne sait par où commencer pour réclamer les sous. A quelque chose malheur est bon n'est-ce pas ?

B. TALOM

UN AN APRÈS TON DÉPART VERS LA MAISON DU PÈRE...

27 mars 2020, 27 mars 2021, voici un an déjà que disparaissait le fondateur et Directeur de la publication de votre journal Chronique de la Semaine, feu ALIZIOU Essodina Koffi Dominique, à l'âge de 49 ans. En effet, à cette date du 27 mars 2020, il a plû à DIEU Tout - puissant de rappeler à lui notre Directeur de la publication (DP) suite à une courte maladie de deux semaines au CHR Lomé Commune alors qu'il venait de rentrer d'une mission à Bruxelles.

Cher DP, un an après ton retour vers le Père, le vide que ta disparition a laissé au sein de la Rédaction, de la famille et dans le coeur de tes collègues et amis reste toujours difficile à combler. Tu faisais partie de ces grands journalistes résolument engagés pour le bien-être de tous tant sur le plan professionnel que social. En ce jour commémoratif de ta disparition, nous, ta famille professionnelle et biologique, te rendons un vibrant hommage pour ce que tu fus pour tout un chacun de nous.

Oui, cher DP, c'est par des prières et actions de grâces que nous célébrons ce premier anniversaire de ta disparition. Actions de grâces à ton Créateur qui nous a donnés un homme si gentil, si généreux et si attentionné envers tous. Tu fus pour beaucoup de nos concitoyens un grand soutien de tout genre. Merci à toi, Dominique, qui t'es privé du luxe durant toute ta vie pour faire manger et habiller veuves et orphelins, venir en aide à tous les nécessiteux que tu rencontrais sur ton chemin ou qui frappaient à ta porte.

« Eh! Dominique, Dominique est mort, moi aussi je vais mourir. On peut tout reprocher à ce monsieur, mais sa générosité, sa gentillesse, c'est du jamais vu », témoignait un père de famille bénéficiaire de ta générosité. Pour nous, tes collaborateurs, tu étais d'un grand appui, tu faisais tiens nos soucis et problèmes, tu n'hésitais pas à agir promptement pour nous apporter ton soutien selon tes moyens pour la résolution de nos difficultés. Tu resteras toujours gravé dans la mémoire de ceux qui t'ont connu et côtoyé pour tes gestes de charité et d'amour du prochain. Durant les douze premiers mois de ton absence éternelle, cher DP, nous avons senti et reconnu que tu étais vraiment un homme de grand coeur au service des démunis. Au près de tes collègues journalistes, tu étais aussi unique en ton genre. C'est ce qui explique toute

la difficulté à trouver un remplaçant à ton image dans les débats et émissions auxquels tu participais. Ce qui laisse nostalgiques les fidèles auditeurs ou téléspectateurs aujourd'hui orphelins des réactions enflammées ou mitigées que t'inspiraient les sujets épineux de l'actualité et qui déchainaient les passions au bout des ondes. Bien sûr, tu n'étais pas forcément le meilleur analyste, mais tu étais un journaliste analyste avec un style particulier. D'ailleurs c'est un constat général, ta voix manque à beaucoup d'auditeurs et téléspectateurs, surtout les fans des débats politiques.

Aussi curieux que cela puisse paraître, ce sont ceux-là mêmes qui te critiquaient ou te détestaient pour tes avis et tes positions dans les débats qui te pleurent le plus aujourd'hui. Ils le disent publiquement, surtout à l'occasion des débats de la période post-électorale entre le pouvoir et le camp du candidat malheureux Agbeyomé Kodjo, particulièrement les sorties médiatiques de la DMK (Dynamique Monseigneur Kpodzro): « ils ont chance que ALIZIOU n'est pas là, il allait finir avec eux. Sur ce sujet, il faut des journalistes comme ALIZIOU pour bien creuser. Ah! ALIZIOU serait à ce débat là que (...), Je regrette », s'exclament les amoureux de ces débats. Ces regrets sont encore plus corsés chez tes lecteurs et lectrices qui vont même parfois jusqu'à imaginer à ta place des titres phares que tu aurais mis à la Une de ton journal par rapport à tel ou tel autre sujet brûlant de l'actualité politique et diplomatique dans notre pays.

A la Rédaction, le vide causé par ton décès est encore plus durement ressenti qu'ailleurs. Les mercredis, jour de bouclage, Il nous semble jusqu'à ce jour entendre le bruit de tes pas montant les escaliers de la Rédaction, vers 19h30, heure à laquelle tu avais l'habitude d'arriver à ton bureau. Tes premiers mots habituels à ton arrivée à la Rédaction résonnent encore dans nos mémoires: «Essobiou, ça va ? Tu as fini



Feu Dominique ALIZIOU

tes articles? Tu les as envoyés à Prométhée pour correction? Et Carole, elle t'a déjà envoyé ses textes? «Les Amidans», tes articles pour nous portent sur quoi aujourd'hui? Viens au bureau on va voir. Amou n'est pas encore arrivé? Et Augustin, vous avez de ses nouvelles? Jean Pierre, Gorges, vous êtes là-bas? Les machines, j'espère qu'il n'y a pas de soucis.», etc. Tu disais tout cela

après une chaude poignée de main à tous ceux qui étaient présents à la Rédaction. Mais hélas, tout ceci n'est plus que des souvenirs aujourd'hui.

Tu nous as quittés pour toujours. DP, nous avons encore de la peine à donner le dernier ok à l'infographe pour le tirage des calques du journal pour l'imprimerie, parce que ce rôle revenait à toi seul, après avoir vérifié l'intégration de tes dernières observa-

tions, car tu ne tolérais pas les erreurs et les coquilles à la Une.

Aujourd'hui, nous nous rendons compte que cette lourde responsabilité nous revient désormais. Tu nous l'as léguée à travers ton ultime message très émouvant que tu nous avais envoyé dans la nuit du 26 au 27 mars 2020 depuis ton lit d'hôpital à quelques heures de ton retour vers le Père, lorsque nous t'avions fait parvenir par WhatsApp la Une du numéro 560 du journal pour ton Ok final avant le lancement de l'impression. Tu as tout simplement dit : «Mon frère, prends tes responsabilités».

Tout homme est mortel, nous sommes tous des pèlerins sur terre, nous partons un jour pour la demeure éternelle mais nul ne connaît ni le jour, ni l'heure. Mais en homme averti et pré-

Suite à la page 6

Cérémonies de funérailles

UN AN DEJA

Priions pour le repos de son âme



31 décembre 1971 – 27 mars 2020
Dominique Essodina ALIZIOU

PROGRAMME DES FUNERAILLES

Vendredi 26 mars 2021

- 10H00 – 15H00 : Présentation de condoléances au domicile du défunt
- 17H00 – 19H00 : Veillée de prières au domicile du défunt

Samedi 27 mars 2021

- 9H00 : Départ pour le cimetière de Bè Kpota
- 09H30 : Prière et recueillement sur la tombe du défunt
- 16H00 - 17H30 : Suite de présentation de condoléances au domicile du défunt

Dimanche 28 mars 2021

- 8H00 : Messe d'action de grâce en l'Eglise Catholique Coeur Immaculé de Marie de TELESSOU et geste de salutation d'usage sur le parvis de l'église

Fin des cérémonies de funérailles

NB : Domicile du défunt sis au niveau de l'Entreprise de l'Union (Agoe Téléssou), premier tournant (vgn) à droite derrière la Station d'essence CM Téléssou

Les cérémonies se dérouleront dans le strict respect des gestes barrières

UN AN APRÈS TON DÉPART VERS LA MAISON DU PÈRE...

Suite de la page 5

voyant, tu as su t'entourer d'une équipe dynamique capable d'assurer la continuité de ton œuvre. Toute la Rédaction du journal Chronique de la semaine te reste reconnaissante pour la confiance placée en chacun de nous et s'engage à tout mettre en œuvre pour maintenir allumé le flambeau que tu leur as transmis. Dans cette optique, nous nous efforcerons de nous inspirer de ta philosophie de vie indispensable à

la cohésion et au vivre ensemble.

En effet, tu faisais tout pour être en bons termes avec tes confrères journalistes malgré vos points de vue divergents au cours des débats. D'ailleurs c'est toujours autour d'un pot que se prolongeaient et s'achevaient vos débats dans un esprit de convivialité et de confraternité. Le soutien sans faille dont nous bénéficions aujourd'hui de la part des autres responsables d'organes de presse et d'associa-



Feu Dominique Koffi Essodina ALIZIOU, Fondateur du journal Chronique de la Semaine

n'oublions pas tes fidèles confidents parmi lesquels M. Norbert BARA, Gérard AGBOH et Passimzoué ISSIZAIWA. C'est pour nous l'occasion de remercier, du fond du cœur, tout ce monde qui continue d'œuvrer pour pérenniser ta mémoire. Cher DP, tu es parti, mais tu es toujours vivant dans le cœur des Togolais par ta générosité et ton métier.

En ce jour anniversaire de ta disparition, nous prions que le Seigneur te garde auprès de lui dans son Royaume céleste! Nous, tes collaborateurs, ta famille, tes amis et collègues, ne t'oublierons jamais. Repose en paix auprès du DIEU Tout - puissant!

Daniel.A

Niger : Mohamed Bazoum, le président nouvellement élu

L'élection de Mohamed Bazoum à la présidence nigérienne a été validée, dimanche 21 mars, par la Cour constitutionnelle. Le candidat du PNDS l'a emporté avec un peu plus de dix points d'avance sur son adversaire, Mahamane Ousmane : 55,66% des voix contre 44,34% pour son rival. Le successeur de Mahamadou Issoufou est donc élu pour cinq ans.

À 61 ans, Mohamed Bazoum accède à la fonction suprême après un long parcours construit patiemment. Figure de l'Union syndicale des travailleurs du Niger, ce diplômé de philosophie tombe dans le bain de la politique au début des années 1990 en créant avec Mahamadou Issoufou le PNDS, le Parti nigérien pour la démo-

cratie et le socialisme, formation qui rejoindra l'Internationale socialiste.

Succession de son mentor

Mohamed Bazoum devient alors ministre. D'abord des Affaires étrangères, puis de l'Intérieur. Des postes qui vont notamment lui permettre d'étendre son réseau, en particulier à l'étranger. En parallèle, Mohamed Bazoum devient, à partir de 2011, président du comité exécutif national du PNDS. Un poste stratégique d'où il va préparer la succession de son mentor. Mahamadou Issoufou l'adoubra en 2019, malgré l'opposition de certains membres du PNDS.

tions professionnelles (notamment le CONAPP, l'OTM, l'UJIT l'ATOPEL) ainsi que de la Haute Autorité de l'Audio-visuel et de la Communication

(HAAC) et du ministère de la tutelle n'est que l'illustration de ces bonnes relations d'amitié que tu entretenais avec tout le monde. Nous



DIOCESE D'ANEHO
DOYENNE DE L'ATLANTIQUE
PAROISSE NOTRE DAME DE L'ESPERANCE
KPOGAN-AGBETSIKO
Tel: (+228) 22 42 80 66; 12 BP 189 Baguida
Lomé - TOGO

Projet d'aménagement du presbytère de la Paroisse Notre Dame de l'Espérance de Kpogan

Le presbytère de la Paroisse Notre Dame de l'Espérance de Kpogan a été finalisé en septembre 2014. Initialement prévu en R+1, la construction a été arrêtée après la dalle du Rez de Chaussée (RDC) compte tenu des moyens financiers limités. La dalle du bâtiment n'avait pas alors été protégée contre les intempéries et le badigeonnage du bâtiment avait été effectué de façon provisoire compte tenu de l'urgence à l'époque pour l'intégration des prêtres de la Paroisse.

Ainsi, après sept (07) ans d'utilisation, deux problèmes majeurs se posent : i) la dalle non protégée commence à présenter quelques signes d'infiltration d'eau ; ii) le badigeonnage du bâtiment s'est détérioré laissant le presbytère dans un état délabré vu de l'extérieur. Si rien n'est fait, la dégradation du presbytère risque de s'accroître au cours des prochaines années et rendra difficile l'habitation du presbytère.

Ainsi, le présent projet prévoit : i) la pose des matériaux d'étanchéité sur la dalle en attendant la construction ultérieure de l'étage du presbytère ; ii) le badigeonnage intérieur et extérieur du bâtiment sur une superficie totale de 976 m² ; et iii) le badigeonnage intérieur et extérieur de la clôture sur une superficie de 528 m².

La durée d'exécution des travaux sera d'un (1) mois à compter de la mise à disposition du financement. En prévision, les travaux devraient se faire avant le début de la saison pluvieuse en juin 2021.

Le coût du projet est de quatre millions cinq cent mille (4 500 000) francs CFA. La Communauté sacerdotale dispose d'un apport d'un million (1 000 000) francs CFA et sollicite de la part des donateurs et des bonnes volontés la somme de trois millions cinq cent mille (3 500 000) francs CFA en vue de la réalisation du projet.

Que Dieu qui ne se laisse pas vaincre en générosité vous comble de tous ses bienfaits.

Responsable d'exécution :

R.P. Emmanuel AFRAM, 1^{er} Vicaire
et modérateur de la Paroisse

Responsable Juridique :

Père Benoit Abaly
HODANOU, Curé

Remerciements

Les familles éplorées parentes, alliées, amies, et les enfants de la défunte très sensible aux nombreuses marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées de diverses manières lors du décès de leur très chère regrettée :

Veuve Confort Fobia AMOUZOU, née Kossi-Anopa AGLAN

Survenu en son domicile à TCHEKPO-DEDEKPOE le lundi 22 février 2021 dans sa 90^{ème} année



Que Dieu Tout Puissant vous rende tous vos bienfaits au centuple

Heureux les cœurs purs, ils verront DIEU Mathieu 5: 8

Affaire Bolloré : Le Parquet Financier en désaccord avec la juge Prévost-Deprez.

Le 28 février dernier, la juge Isabelle Prévost-Deprez a refusé d'homologuer la Convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) proposée par le Parquet national financier (PNF) et signée par Vincent Bolloré dans le cadre de l'affaire « d'abus de biens sociaux et de corruption d'agents étrangers ». En début de semaine, le Procureur a indiqué qu'il renvoyait à un juge d'instruction le dossier et introduit un recours pour excès de pouvoir devant la chambre criminelle de la Cour de cassation en raison de plusieurs mentions, dans l'ordonnance de validation de la magistrature.

L'affaire dite Bolloré n'est pas encore close. Elle aurait dû l'être le 28 février lorsque la Convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) initiée par le PNF et signée des prévenus, avait été présentée pour homologation au juge. Cette procédure dite de comparaison sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) prévoyait le paiement d'une amende de 375.000 euros pour Vincent Bolloré, Gilles Alix, directeur général du groupe Bolloré, et Jean-Philippe Dorent, directeur international de l'agence de communication Havas (filiale de Bolloré).

Contre toute attente, contrairement aux pratiques jusqu'à en cours dans une telle procédure et alors que cela n'arrive quasiment jamais, Isabelle Prévost-Deprez a rejeté l'homologation, estimant que les faits, graves, devaient être jugés par

le tribunal correctionnel.

Pour le PNF, l'ordonnance de renvoi des trois hommes par le biais de la CRPC « a été rendue caduque en suite de la non-homologation » de la procédure. « Cet aspect du dossier revient en conséquence au juge d'instruction ». En désaccord avec la magistrature, le PNF a décidé de ne pas assigner au fond les trois prévenus devant le tribunal correctionnel, comme l'y invitait cette dernière.

En plus, le PNF a introduit un recours pour excès de pouvoir devant la chambre criminelle de la Cour de cassation en raison de plusieurs mentions, dans l'ordonnance de validation de la CJIP des trois CRPC qui n'ont finalement pas été homologuées. La CJIP pourrait donc être invalidée pour vice de forme et retourner à la présidence du tribunal qui devra ensuite statuer



Vincent Bolloré, PDG du Groupe Bolloré

sur son homologation, mais le PNF n'entend pas la remettre en cause.

Rejet catégorique des accusations.

Depuis le début, le groupe Bolloré conteste les faits qui lui sont reprochés. Pour lui, c'est dans un souci de pragmatisme et d'efficacité et pour tourner une page judiciaire déjà trop longue, qu'il a choisi le processus de résolution globale et négociée proposé par le PNF dans le cadre de la loi du 9 décembre 2016, dite Loi Sapin 2, qui permet au procureur de la République de conclure une CJIP avec une personne morale.

En français facile, l'acceptation du plaider coupable par Vincent Bolloré et les autres prévenus n'équivaut pas à un aveu de culpabilité. Ses intérêts commerciaux sont divers et pour un grand groupe comme celui-là, trimpler pendant des années un dossier pénal de cette ampleur, c'est prendre le risque d'une victoire à la Pyrrhus. C'est courir le risque de perdre beaucoup de clients dans une bataille juridique sale. Cet impératif économique et commercial explique la décision pragmatique du Groupe Bolloré d'accepter la proposition du Parquet National Financier (PNF) de Paris d'envisager une solution négociée.

« Bolloré est un groupe qui a toujours placé la satisfaction de ses clients au cœur de sa mission en leur offrant une prestation de qualité, efficiente et transparente dans le cadre d'une politique anticorruption stricte : le groupe Bolloré condamne la corruption et le trafic d'influence » indique d'ailleurs un message du groupe adressé à ses clients.

Accusation ridicule

Pour revenir au fond du dossier qui est très clairement vide, il est reproché au Groupe Bolloré d'avoir monnayé la concession du Terminal à conteneur du Port de Lomé par le financement de la campagne du Président Faure Gnassingbé en 2010 à hauteur d'une somme de trois cent soixante-dix mille euros (environ 240 millions FCFA) par le biais de EURO RSCG, sa filiale.

Or tout le monde sait que c'est depuis 2001, soit 9 ans avant l'élection présidentielle de 2010, que le Terminal à conteneurs a été concédé à Bolloré. Cette année-là, les autorités togolaises, dans le cadre du programme de désengagement de l'Etat et d'autres personnes morales de droit public des entreprises, autorisent la mise en concession de l'activité de manutention de conteneurs et de marchandises diverses au PAL. Le décret N° 2001 -162 /PR du

14 septembre 2001 qui en fixe les conditions, précise que la concession de l'activité de manutention est accordée à des sociétés privées ou aux consortiums de sociétés privées réunissant les conditions suivantes : « être capable de réaliser les investissements nécessaires à l'exploitation de la concession, être un amateur ou un représentant d'armateur de premier rang touchant le PAL et apportant un volume de trafic significatif, avoir une expérience de dix (10) ans au moins dans le secteur de l'acconage, de la manutention de conteneurs ou de la manutention des marchandises conventionnelles. » Il indique que la concession est accordée dans un cadre concurrentiel, sans monopole et limite à deux (2) pour la manutention de conteneurs et également à deux (2) pour la manutention de marchandises diverses, pour une période de dix (10) ans.

Le 21 septembre 2001, le décret N° 2001-163/PR signé du Président de la République feu Gnassingbé Eyadéma, accorde la concession par attribution directe à la société S.E.2.M, filiale du groupe Bolloré, pour une durée de dix (10) ans. Il autorise le Ministre de l'Economie, des Finances et des Privatizations, celui du Commerce, de l'Industrie, des Transports et du développement de la Zone Franche, à signer la convention de concession.

Selon les termes de celle-ci, le concessionnaire, sur la base du plan d'entreprise et du programme d'investissement, à compter de la signature de la convention de concession, paiera trimestriellement une redevance et des redevances.

C'est dire donc que les activités de manutention de conteneurs de Bolloré au PAL sont antérieures aux années 2010. Qu'au surplus, la concession a été faite contre paiement de redevances. Les accusations, les spéculations et articles qui circulent sur les réseaux sociaux soutenant que le Port autonome de Lomé a été cédé pour 370 000 € sont donc fallacieuses et ridicules. Aussi, tous ceux qui soutiennent que cette affaire est une fatwa personnelle de la juge Prévost-Desprez contre Vincent Bolloré et que c'est une affaire franco-française ont raison. Le Togo dont Bolloré est ami n'en est qu'une victime collatérale.

CS

La distribution de tables-bancs aux écoles publiques du Togo

Une campagne de distribution de 16 650 tables-bancs a débuté le 19 mars dernier à l'endroit des écoles publiques du Togo par le ministre des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat, Professeur Dodzi Kokoroko



Prof Dodzi Kokoroko, ministre des enseignements primaire et secondaire

Ces tables-bancs seront distribuées dans les différentes régions éducatives par une série d'actions visant à moderniser l'école togolaise.

« Quand je dis, je fais. Quand le gouvernement dit, il fait. Quand le chef de l'Etat dit, il le fait », a déclaré Prof Kokoroko au lancement de la campagne à l'EPP centrale d'Agoè-Nyivé (Nord de Lomé).

Il est prévu 2500 tables-bancs pour chacune des régions éducatives et le reste sera distribué conformément aux besoins des établissements. Le

ministre explique qu'il s'agit de la première phase d'une série d'actions en cours pour rendre l'école togolaise moderne. Il a insisté sur la révision du curriculum de façon à l'arrimer sur le marché de l'emploi.

« Le secteur éducatif est au cœur de l'agenda politique. Cette préoccupation ou cet intérêt particulier pour le secteur éducatif est à plusieurs volets », a-t-il précisé.

Le ministre énumère que sur le plan infrastructure, il est prévu la construction de salles de classes autant pour les

enseignants que pour les apprenants. Au plan institutionnel, il annonce les réformes du baccalauréat, de l'ENI, etc.

Concernant la question de l'enseignement, il indique qu'il est d'abord une passion, un sacerdoce avant d'être accessoirement un salaire.

A ce sujet, le ministre brandit les efforts faits par le gouvernement pour améliorer les conditions des enseignants tant des enseignements primaire, secondaire et technique que de l'enseignement supérieur.

Promettant d'autres améliorations à venir, le ministre des enseignements compte relancer le cadre de dialogue avec les syndicats des enseignants. Pour lui, il sera question d'améliorer le cadre de travail et les conditions des enseignants et des apprenants.

« Nous en ferons toujours et davantage en fonction de l'enveloppe disponible », a-t-il dit.

L'école togolaise est confrontée à d'énormes défis. Au front pour moderniser le secteur, Dodzi Kokoroko a dû expérimenter la résistance des enseignants à qui il tente de faire entendre raison. Mais les négociations continuent à ce sujet.

Carole AGHEY

Les tarifs de la Taxe sur les Véhicules à moteur (TVM)

MOTOCYCLETTES	
Cylindrée	Tarif (CFA)
Motos de plus de 125 cm ³	15 000 francs
Motos à trois (03) roues	40 000 francs
VÉHICULES AFFECTÉS AU TRANSPORT DE PERSONNES	
Puissance fiscale	Tarif (CFA) / an
Moins de 5 CV	5 000 francs
5 à 7 CV	10 000 francs
8 à 11 CV	15 000 francs
12 à 15 CV	30 000 francs
Camionnettes	20 000 francs
Autocars	30 000 francs
Autobus	30 000 francs
VÉHICULES AFFECTÉS AU TRANSPORT DE MARCHANDISES ET AUTRES	
Catégories	Tarif (CFA) / an
Camions de 3 à 6 tonnes	35 000 francs
Camions de 7 à 9 tonnes	40 000 francs
Camions de 10 à 12 tonnes	50 000 francs
Camions de plus de 12 tonnes	65 000 francs
Semi-remorque	35 000 francs
Tracteurs	35 000 francs

Les tarifs ci-dessus sont réduits de 50% pour les redevables de la TPU des transporteurs routiers.

La TVM est payable dans tous les centres des impôts sur toute l'étendue du territoire national et au guichet de l'OTR à la Direction des Transports Routiers et Ferrovières (DTRF).